

Guide
de rédaction

GRAND PRIX MILIEUX HUMIDES ET URBANISME 2017

Des atouts pour nos territoires



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES



Table des matières

Préambule.....	3
Avertissement	3
1. - Volet n°1 : Fiche synthétique.....	4
2. - Volet n°2 : Présentation générale de la réalisation.....	5
2.1 - Principaux objectifs.....	5
2.2 - Contexte de l'opération.....	5
2.3 - Description de l'opération.....	6
2.4 - Gestion et suivi du milieu humide.....	7
2.5 - Bilan et perspectives.....	7
3. - Volet n°3 : Exemplarité de la réalisation.....	8
3.1 Prise en compte de la biodiversité.....	8
3.2 - Valorisation des services écosystémiques rendus par le milieu humide.....	8
3.3 - Intégration du milieu humide dans l'aménagement urbain.....	9
3.4 - Synthèse.....	9
4. - Volet n°4 : Intégration des milieux humides dans la planification urbaine : SCoT, PLU,	10
4.1 - Principaux objectifs.....	10
4.2 - Contexte.....	10
4.3 - Présentation de la démarche.....	10
Pour les PLU / PLUi :	11
Pour les SCOT :	12
5. - Volet n°5 : Exemplarité de la démarche.....	12
5.1 - Information des acteurs et concertation avec la population.....	12
5.2 - Prise en compte de la biodiversité du milieu.....	13
5.3 - Valorisation/préservation des services écosystémiques.....	13
fournis par les milieux humides.....	13
5.4 - Intégration des milieux humides dans la planification urbaine.....	13
5.5 - Pérennité de la démarche.....	13
5.6 - Synthèse.....	13

Préambule

Le guide de rédaction est composé de 5 volets qui se répartissent en fonction du type de dossier présenté.

Volet Commun à l'ensemble des candidats Volet n°1	
Volets spécifiques aux aménagements Volet n°2 Volet n°3	Volets spécifiques aux démarches de planification Volet n°4 Volet n°5

Pour une opération d'aménagement, le candidat doit remplir les volets n°1, n°2 et n°3.
Pour une démarche de planification, le candidat doit remplir les volets n°1, n°4 et n°5.

Avertissement :

Ce guide vise à apporter une aide lors de la rédaction du dossier de candidature, en précisant les différents éléments attendus au sein de chaque partie. Certaines indications ne sont pas forcément adaptées au contexte de toutes les opérations candidates. De ce fait, si le plan doit bien être respecté, le candidat n'est pas tenu de répondre systématiquement au contenu de chaque item. Il reste libre quant à la rédaction de chaque partie au sein des trois volets concernés par son opération.

Afin de faciliter l'expertise des candidatures, des illustrations doivent être fournies (cartes, plans, photos haute définition, photos aériennes, etc.). Des photographies « avant-après » seront particulièrement appréciées. À noter qu'en cas de succès, ces illustrations sont destinées à être diffusées, notamment sur le site du ministère de l'environnement.

1. Volet n°1 : Fiche synthétique

Nom et adresse du candidat		
Nombre d'habitants		
Nom du milieu humide		
Type(s) de milieu humide	Plan d'eau, mare, étang, marais <input type="checkbox"/>	Zone d'estuaire <input type="checkbox"/>
	Prairie humide, tourbière <input type="checkbox"/>	Lagune <input type="checkbox"/>
	Forêt humide <input type="checkbox"/>	Autre (Mangrove, ...) <input type="checkbox"/> Précisez le type :
Surface du milieu humide (ha)		
Gestionnaire(s) du milieu humide		
Objectif(s) de l'opération et brève description		
Type d'action (cocher la case correspondante)	Création	
	Restauration	
	Préservation	
	Valorisation	
Type d'opération (cocher la case correspondante)	Aménagement(s) en milieu urbanisé dense	
	Aménagement(s) en milieu urbanisé périurbain	
	Aménagement(s) en milieu urbanisé rural	
	Aménagement(s) en milieu urbanisé littoral	
	Planification (préciser si ScoT, PLU ou autre)	
Principaux enjeux de l'opération (préservation de la biodiversité, amélioration du cadre de vie, prévention des inondations, gestion des eaux pluviales, atténuation des effets du changement climatique etc.)		
Points forts de l'opération		

2. Volet n°2 : Présentation générale de la réalisation

2.1 Principaux objectifs

Résumer le/les principaux objectifs de l'opération.

2.2 Contexte de l'opération

2.2.1 Description du site

- Localiser l'opération.
- Décrire le contexte (géographique, urbain, etc) et l'histoire du lieu.
- Préciser le réseau hydrographique (proximité d'un cours d'eau, nappe phréatique, etc.) et le réseau hydrogéologique (nappe phréatique, etc.).

Pièces illustratives demandées : carte localisant le milieu humide à une échelle permettant d'identifier l'environnement proche (par exemple carte IGN au 1/5000). La carte proposée doit permettre de localiser le milieu humide dans son contexte urbain.

2.2.2 Identification des enjeux d'aménagement

- Donner les principales caractéristiques de la collectivité : appartenance à une unité urbaine (communauté d'agglomération, communauté de communes, etc.), préciser le nombre d'habitants, etc.
- Identifier les usages du sol, à proximité du milieu humide, actuels et passés : résidentiel, industriel, agricole, etc.
- Présenter les enjeux définis dans les documents d'urbanisme (SCOT, PLUi, PLU) en lien avec ce milieu humide : règlement, zonage, orientation d'aménagement et de programmation, etc
- Présenter les enjeux sociaux.
- Décrire le parti d'aménagement : développement urbain, écoquartier, etc.

Toute illustration (cartes, photos...) permettant d'identifier les pressions urbaines et anthropiques sera la bienvenue.

2.2.3 Identification des enjeux environnementaux

- Présenter les enjeux des documents d'orientation de la gestion de l'eau concernant les milieux humides :
 - enjeux du SDAGE, et le cas échéant du SAGE auxquels doit répondre le milieu humide.
 - enjeux du contrat de milieu éventuel (contrat de rivière, de lac, de baie ou de nappe).
 - enjeux liés à la loi littorale le cas échéant.
- Présenter les éventuels enjeux associés aux milieux humides définis dans les documents de prévention des risques : PPRi, PAPI, etc.
- Préciser si le milieu humide est, entièrement ou partiellement référencé dans des zones protégées ou inventorié comme présentant un intérêt écologique local ou en raison de la continuité écologique :
 - zones protégées : réserve naturelle, réserve biologique, arrêté de protection de biotope, site classé, etc.
 - autres zonages et inventaires : site Natura 2000, ZNIEFF de type I ou II, SRCE, trame verte et bleue, site Ramsar, etc.
- Préciser s'il fait l'objet, totalement ou partiellement, d'une appropriation publique au titre du Conservatoire du Littoral, de la taxe départementale des espaces naturels sensibles, etc.

- ▶ Décrire les menaces pesant sur le milieu humide : pollutions, dégradations physiques et fonctionnelles (destruction des habitats pour la faune, pour la flore, perturbation du cycle de l'eau, etc.), perte de surface par l'urbanisation, etc.
- ▶ Préciser l'équilibre des enjeux.

N.B. : Pour les opérations sur la thématique « zone littorale », bien mettre en évidence les enjeux particuliers dus à l'interface zone urbanisée/zone littorale (pression foncière, activités touristiques, enjeux liés à la préservation du littoral).

2.3 Description de l'opération

2.3.1 Genèse de l'opération

- ▶ Décrire la genèse de l'opération en précisant notamment le ou les facteurs déclencheurs de la prise en compte des milieux humides : aménagement urbain, protection contre les inondations, gestion des eaux pluviales, développement de la nature en ville, protection d'espèces faunistiques et floristiques en milieu anthropisé, aspect paysager, adaptation au changement climatique, aspect social, etc.
- ▶ Quels étaient les usages visés ? Quels liens étaient prévus avec les espaces publics ?
- ▶ Des contradictions étaient-elles présentes initialement ? Si oui comment ont-elles été levées ?

2.3.2 Phasage et gouvernance

- ▶ Un diagnostic initial a-t-il été réalisé ? Si oui en exposer les éléments relatifs au milieu(x) humide(s) concerné(s) : nature, agencement des différentes composantes, état (biodiversité, niveau de fonctionnalités, état plus ou moins dégradé), niveau d'anthropisation, etc.
- ▶ Présenter la démarche générale ainsi que les différentes phases d'intégration du milieu humide au sein de l'opération : étude, concertation, réalisation, gestion. La séquence Éviter-réduire-compenser devra être présentée.
- ▶ Présenter les acteurs impliqués dans les différentes phases : collectivités, riverains, bureaux d'études, professionnels mobilisés (urbanistes, écologues, paysagistes, hydrologues...), entreprises en charge des travaux, usagers, associations, services de l'État, organismes publics (Onema désormais AFB, agence de l'eau), etc.
- ▶ Préciser leur rôle et l'organisation aux différentes phases.
- ▶ Des démarches de participation citoyenne ont-elles été mises en œuvre (information, consultation, concertation, atelier participatif, sensibilisation, etc.) ? Si oui les décrire.
- ▶ Quelles sont les difficultés rencontrées dans la collaboration entre les différents acteurs ? Quelles solutions ont été apportées pour y répondre ?

2.3.3 Différentes composantes de la réalisation

- ▶ Préciser la surface du milieu humide ainsi que l'emprise de l'opération d'aménagement.
- ▶ Décrire les lieux avant la réalisation de l'opération.
- ▶ Décrire les principales étapes de la phase travaux.
- ▶ Décrire le milieu humide après la réalisation de l'opération : nature, agencement des différentes composantes, état (niveau de fonctionnalités, état plus ou moins dégradé), niveau d'anthropisation, etc.
- ▶ Fournir des illustrations de la réalisation (cartes, plans, photos ou vidéos HD libres de droit, photos aériennes), et notamment des changements intervenus avec des illustrations « avant/après ».

- Précisez les usages.
- Décrire les fonctions assurées par le milieu humide :

Dans le cadre de ce grand prix, on entend par fonction l'ensemble des processus naturels de fonctionnement et de maintien de ces écosystèmes. Ces processus se déroulent avec ou sans la présence de l'homme. (Les services écosystémiques fournis par le milieu humide sont, quant à eux, à détailler dans le volet 3).

- Fonctions hydrologiques : stockage temporaire de l'eau, ralentissement des ruissellements, etc. ;
- Fonctions biogéochimiques : interception des matières en suspension, tampon des intrusions salines, stockage du carbone, etc ;
- Fonctions biologiques/écologiques : protection des habitats, maintien des cycles de vie, etc.

2.4 Gestion et suivi du milieu humide

- Définir les principes de la gestion du milieu humide :
 - Existe-t-il un comité de gestion du milieu humide. Si oui, préciser les membres et décrire les principes de ce comité. La gestion se fait-elle de manière concertée entre les acteurs ?
 - Y a-t-il un document d'orientation pour la gestion du milieu humide ? Si oui, quels en sont les objectifs ? Comment a-t-il été élaboré, par qui ?
 - Quelles sont les opérations d'entretien définies : nature, fréquence, gestion différenciée ?
- Définir les principes du suivi du milieu humide :
 - Un suivi est-il prévu, à court terme, à long terme ? Si oui le décrire (nature (biodiversité, qualité/quantité eau, etc.), fréquence, responsable du suivi) ?
 - Des indicateurs de suivi sont-ils mis en place ?
- Présenter les difficultés de gestion et d'entretien du milieu humide (dégradation, conflits d'usages, inquiétude des riverains, etc.) ainsi que les moyens mis en œuvre pour y répondre (actions de communication, réunions spécifiques, etc.).

2.5 Bilan et perspectives

- Présenter les aspects économiques associés à l'opération sur le milieu humide :
 - Quels sont les coûts d'investissement et les coûts de gestion (précisez le coût spécifique des actions sur le milieu humide et le coût total de l'aménagement).
 - Quels sont les bénéfices économiques, directs et indirects, retirés de ce milieu humide, après la réalisation de l'opération ? Productions maraîchères, participation au développement d'activités économiques locales, évitement d'équipements coûteux, etc.
 - Une évaluation économique des services rendus par le milieu humide a-t-elle été réalisée ?
- Dresser un bilan qualitatif de l'opération réalisée par rapport aux objectifs fixés initialement.
- Préciser quels sont les bénéfices retirés par la collectivité : Image de marque, gain financier, création d'emplois, attractivité, qualité du cadre de vie, etc.
- Montrer si l'opération menée sur le milieu humide est transposable sur d'autres milieux humides au niveau local, départemental, etc.
- L'opération présentée dans le dossier de candidature a-t-elle contribué à l'émergence de nouvelles réflexions sur la thématique, à l'échelle des aménagements ou de la planification, dans votre collectivité ou au sein de collectivités voisines ?

3. Volet n°3 : Exemplarité de la réalisation

3.1 Prise en compte de la biodiversité

- ▶ En cas d'existence d'inventaires :
 - Indiquer le nombre d'espèces faunistiques et floristiques abritées dans le milieu humide et les espèces remarquables et/ou protégées, les espèces menacées (au titre de la liste rouge établie par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature).
 - Détailler la diversité d'habitats pour la faune et la flore (selon la typologie CORINE biotopes, etc.).
- ▶ Le milieu humide constitue-t-il une halte migratoire pour les oiseaux ?
- ▶ Le milieu humide est-il isolé ou connecté ? Indiquer notamment s'il est intégré dans un réseau écologique (trame verte et bleue).
- ▶ Présenter les actions entreprises pour maintenir et/ou réintroduire la biodiversité ordinaire comme remarquable dans le milieu humide. Préciser, en particulier, les principes de gestion des espèces envahissantes.
- ▶ Présenter le cas échéant, les actions de suivi de la biodiversité. Traçabilité des espèces introduites, mesure régulière, etc.

3.2 Valorisation des services écosystémiques rendus par le milieu humide

Les services écosystémiques sont les avantages retirés de la nature par l'homme. Ils contribuent à son développement et à son bien-être. Il est possible de distinguer les services culturels (activités récréatives, activités pédagogiques, aménités paysagères, etc.), les services de régulation (auto-épuration des milieux aquatiques, régulation des inondations, régulation du climat, etc.) ainsi que les services de production (eau potable, bois, biomasse, etc.)

Dans cette partie, il est demandé d'illustrer précisément les services identifiés localement, en donnant des exemples concrets spécifiques au milieu humide considéré dans le cadre de la candidature au Grand Prix. Apporter des données contextuelles, cartographies (extraits de PLU...).

3.2.1 Intégration du milieu humide dans la vie sociale urbaine

- ▶ Décrire (et quantifier si possible) les services culturels et sociaux fournis par le milieu humide : bien-être et loisirs (baignade, promenade, découverte de la nature, jardinage, pêche, chasse, canotage), animations (conférences, balades guidées), éducation (groupes scolaires), etc.
- ▶ En quoi l'opération favorise et développe ces activités ?
- ▶ Décrire le degré d'acceptabilité et d'appropriation de l'opération ou de réappropriation du milieu humide par la population : image du milieu humide pour les riverains, participation du public dans les différentes phases d'élaboration de l'opération. Donner, lorsqu'elle est connue, des précisions sur la fréquentation du milieu humide.
- ▶ L'opération favorise-t-elle les liens sociaux ? Donner des exemples précis en lien direct avec l'opération.
- ▶ Présenter les outils mettant en valeur le milieu humide auprès du public, des habitants, des professionnels, des gestionnaires, des investisseurs, etc.

3.2.2 Valeur paysagère

- ▶ Présenter l'unité paysagère dans laquelle s'inscrit l'opération :
 - les structures paysagères présentes,
 - la perception du paysage concerné par la population résidente ou riveraine.

- Identifier le parti d'aménagement retenu au regard de la conception paysagère :
 - continuités ou ruptures, intégration ou affirmation de l'opération, lignes de forces, impact visuel, autres éléments perceptifs, etc.
- Quelles valeurs paysagères l'opération a-t-elle voulu illustrer : histoire ou géographie du lieu, valeur d'usage, valeur immatérielle ou spirituelle, etc. ?
- Observation photographique / iconographique de l'évolution de l'opération.

3.2.3 Régulation de l'eau (quantitative et/ou qualitative)

- Décrire le service de régulation de l'eau (quantitative et/ou qualitative) fourni par le milieu humide.
- Présenter en quoi l'opération favorise la régulation quantitative de l'eau, par exemple :
 - meilleure gestion des eaux pluviales,
 - atténuation des risques liés aux inondations et/ou aux submersions marines,
 - préservation de la recharge de la nappe souterraine et/ou atténuation des risques liés à la sécheresse.
- Présenter en quoi l'opération permet de favoriser la qualité de l'eau et des milieux aquatiques dans le respect des objectifs de qualité fixés par le SDAGE, par exemple :
 - en favorisant la filtration, l'épuration des eaux ainsi que l'auto-épuration des milieux aquatiques,
 - par un choix d'espèces optimisant la qualité de l'eau et/ou la biodiversité des milieux aquatiques.

3.2.4 Autres services

- Présenter en quoi l'opération participe à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation de ses effets : lutte contre les îlots de chaleur urbain, amélioration du confort thermique, tampon face à l'élévation du niveau de la mer, etc.
- Présenter en quoi l'opération favorise les différents services d'approvisionnement fournis par le milieu humide : contribution à l'alimentation en eau potable, agriculture, élevage, etc.
- Présenter en quoi l'opération permet la préservation ou le développement d'autre(s) service(s) identifié(s).

3.3 Intégration du milieu humide dans l'aménagement urbain

- Expliquer en quoi le milieu humide et son mode de valorisation sont cohérents par rapport au site.
- Montrer comment le milieu humide fédère des usages et génère une qualité du cadre de vie.
- Présenter les points particuliers de l'aménagement urbain qui permettent d'assurer une continuité écologique et de limiter au maximum l'impact de cet aménagement sur le milieu humide, par exemple (selon les cas) : parking éloigné, limitation des rejets des eaux de plate-forme, protection des abords par la mise en place de clôture, etc.

3.4 Synthèse

- Exposer en quelques lignes quels sont les principaux atouts de l'opération.
- Le cas échéant, préciser si l'opération présente un caractère innovant et exposer ce dernier.

4. Volet n°4 : Intégration des milieux humides dans la planification urbaine : SCoT, PLU, ...

4.1 Principaux objectifs

Résumer le/les principaux objectifs de la démarche.

4.2 Contexte

- ▶ Donner les principales caractéristiques de la collectivité : appartenance à une unité urbaine (communauté d'agglomération, communauté de communes, etc.), préciser le nombre d'habitants, etc.
- ▶ Décrire la politique d'aménagement du territoire définie dans les documents de planification (développement urbain, consommation d'espace, etc.).

4.3 Présentation de la démarche

4.3.1 Enjeux locaux liés à la protection des milieux humides

- ▶ Décrire les menaces pesant sur les milieux humides du territoire : pollutions, dégradations physiques et fonctionnelles (destruction des habitats pour la faune, la flore, etc.), perte de surface par l'urbanisation excessive, etc.
- ▶ Présenter les différents enjeux dans les documents d'orientation de gestion de l'eau concernant les milieux humides :
 - les enjeux du SDAGE, SAGE auxquels doivent répondre les milieux humides (s'ils existent).
 - les enjeux du contrat de milieu éventuel (contrat de rivière, de lac, de baie ou de nappe).
- ▶ Présenter les éventuels enjeux associés aux milieux humides définis dans les documents de prévention des risques (PPRI, PAPI, etc.).
- ▶ Préciser si les milieux humides sont, entièrement ou partiellement, référencés dans des zones protégées ou inventoriées comme présentant un intérêt écologique local ou en raison de la continuité écologique :
 - zones protégées : réserve naturelle, réserve biologique, arrêté de protection de biotope, site classé, etc.
 - autres zonages et inventaires : site Natura 2000, ZNIEFF de type I ou II, SRCE, trame verte et bleue, site Ramsar, etc.
- ▶ Préciser si les milieux humides font l'objet, totalement ou partiellement, d'une appropriation publique au titre du Conservatoire du Littoral, de la taxe départementale des espaces naturels sensibles, etc.
- ▶ Existe-t-il une doctrine relative à la prise en compte des milieux humides dans les documents d'urbanisme ? Si oui, la présenter.

4.3.2 Genèse de l'opération

- ▶ Décrire la genèse de l'opération en précisant notamment le ou les facteurs déclencheurs de la prise en compte des milieux humides dans les documents de planification : protection contre les inondations, développement de la nature en ville, protection d'espèces faunistiques et floristiques en milieu anthropisé, gestion des eaux pluviales, projet paysager, enjeux sociaux, développement urbain, etc.

4.3.3 Gouvernance

- ▶ Présenter les acteurs impliqués : collectivités, riverains, bureaux d'études, professionnels mobilisés (urbanistes, écologues, paysagistes, hydrologues...), usagers, associations, services de l'État, organismes publics (Onema désormais AFB, agence de l'eau), etc..
- ▶ Préciser leur rôle et organisation.
- ▶ Quelles sont les difficultés rencontrées dans la gouvernance entre les différents acteurs et quelles solutions ont été apportées pour y répondre ?

4.3.4 Principales caractéristiques de la démarche

- ▶ Décrire les réflexions menées par la collectivité sur la compatibilité entre le développement urbain et la protection du milieu naturel, en ciblant plus particulièrement les réflexions concernant la préservation et la valorisation des milieux humides.
- ▶ Présenter les différentes rubriques du SCOT ou du PLU, qui prennent en compte la protection et la valorisation des milieux humides. Décrire de manière détaillée les règles fixées par ces documents de planification sur la thématique des milieux humides :

Pour les PLU / PLUi :

Rapport de présentation :

- ▶ Décrire les éléments ayant servi de base à la définition des principes d'aménagement en lien avec les zones humides, retenus par la collectivité.
- ▶ Existe-t-il un inventaire des milieux humides dans la description des milieux naturels présents dans le territoire ? Si oui, le présenter et indiquer dans quel cadre il a été réalisé. Sinon, est-il prévu de réaliser un tel inventaire et quand ?
- ▶ Informations retirées de cet inventaire : recensement, cartographie, typologie, caractérisation, pressions subies, état des milieux humides, fonctions et services écosystémiques rendus au territoire, etc.

Plan d'Aménagement et de Développement Durable :

- Décrire comment la problématique environnementale et plus spécifiquement la préservation des milieux humides sont insérées dans les orientations générales de la collectivité.

Règlement :

- Présenter les règles émises dans le document d'urbanisme permettant la protection des milieux humides, telles que l'interdiction de toute construction et aménagement du sol non adapté à la préservation de ces milieux.
- Préciser si ces règles sont uniquement appliquées à des milieux humides remarquables (inventoriés, labellisés ou a fortiori protégés) ou plus largement.

Orientations d'aménagement et de programmation :

- Des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) en faveur des milieux humides ont-elles été établies ? Si oui les décrire.
- En quoi les OAP sont des outils intéressants sur ce sujet ?

Cartographie :

- Présenter les zonages spécifiques permettant la protection des milieux humides dans les documents d'urbanisme.

Pour les SCOT :

Rapport de présentation :

- Existe-t-il un inventaire des milieux humides dans la description des milieux naturels présents dans le territoire ? Si oui, le présenter.
- Informations retirées de cet inventaire : recensement, cartographie, typologie, caractérisation, pressions subies, état des milieux humides, fonctionnalités et services écosystémiques rendus au territoire, etc. Est-il mis en avant comment les milieux humides peuvent contribuer au développement territorial (activités de loisirs, tourisme, développement économique, etc.).

Plan d'Aménagement et de Développement Durable :

- Décrire comment la problématique environnementale et plus spécifiquement la préservation et la valorisation des milieux humides sont insérées dans les orientations générales de la collectivité.
- Les milieux humides sont-ils insérés dans des trames vertes et bleues ?

Document d'Orientations Générales :

- Présenter les prescriptions et/ou préconisations permettant la protection des milieux humides en compatibilité avec les objectifs de protection des milieux humides prévus dans les SDAGE et les SAGE.
- Quelles sont les conséquences pour la mise en comptabilité des PLU ?

4.3.5 Gestion des difficultés

- Présenter les difficultés rencontrées tout au long de la démarche et les moyens engagés pour y répondre.
- Présenter les difficultés spécifiques de mise en œuvre des prescriptions émises par les documents de planification (divergence des intérêts des acteurs, respect des règles émises, etc.) et les moyens engagés pour y répondre.

4.3.6 Bilan et perspectives

- Dresser un bilan par rapport aux objectifs fixés initialement.
- La collectivité retire-t-elle des bénéfices de la prise en compte des milieux humides dans la planification ? (amélioration du cadre de vie, attractivité, etc.) ?
- Montrer si la réflexion menée sur les milieux humides est transposable sur d'autres territoires au niveau local, départemental, etc.

5 Volet n°5 : Exemplarité de la démarche

5.1 Information des acteurs et concertation avec la population

- Des démarches spécifiques ont-elles été menées pour informer et sensibiliser les acteurs de l'aménagement et de la planification. Si oui, comment ?
- Présenter les éventuelles actions de sensibilisation et de participation des citoyens, associées à l'opération.
- Présenter les difficultés rencontrées et les solutions apportées.

5.2 Prise en compte de la biodiversité du milieu

- Présenter les actions d'inventaire préalable de biodiversité des milieux humides.
- Présenter les mesures en lien avec les milieux humides, prises pour préserver et/ou renforcer la biodiversité dans le cadre des grandes orientations émises sur le territoire.
- Mentionner si des orientations émises sur le territoire concernent spécifiquement la gestion et le suivi des milieux humides.
- Un suivi spécifique de la biodiversité est-il réalisé à l'échelle de la collectivité dans le cadre de cette démarche ? Si oui, préciser.
- Indiquer comment les milieux humides sont intégrés dans les réseaux écologiques (trame verte et bleue).

5.3 Valorisation/préservation des services écosystémiques fournis par les milieux humides

Les services écosystémiques sont les avantages retirés de la nature par l'homme. Ils contribuent à son développement et à son bien-être. Il est possible de distinguer les services culturels (activités récréatives, activités pédagogiques, aménités paysagères, etc.), les services de régulation (auto-épuration des milieux aquatiques, régulation des inondations, régulation du climat, etc.) ainsi que les services de production (eau potable, bois, biomasse, etc.).

- Une approche par les services rendus a-t-elle été menée ? Si oui, la décrire.
- Présenter les actions d'évaluation, de prise en compte et de valorisation des services écosystémiques des milieux humides.

5.4 Intégration des milieux humides dans la planification urbaine

- Montrer comment a été prise en compte l'intégration paysagère des milieux humides dans la planification urbaine.
- Présenter les points particuliers de la planification qui permettent d'assurer une continuité écologique et de préserver au maximum les milieux humides des pressions exercées sur le territoire.
- Montrer la cohérence de la démarche par rapport au territoire, à son histoire et à son évolution.

5.5 Pérennité de la démarche

- La prise en compte des milieux humides dans les documents de planification a-t-elle fait l'objet d'une démarche en amont de la réalisation des documents ?
- La démarche paraît-elle durable dans le temps ? Les règles et les prescriptions émises permettent une protection et préservation des milieux humides à plus ou moins long terme ?

5.6 Synthèse

- Faire ressortir en quelques lignes quels sont les principaux atouts de la démarche.
- Préciser si l'opération présente un caractère innovant et le échéant expliciter ce dernier.

Le présent document a été rédigé par le Cerema (Centre Est, Territoires et ville) à la demande et avec la contribution des ministères de la Transition écologique et solidaire et de la Cohésion des territoires.

Il a bénéficié de l'appui des Pôles-relais «mares, zones humides intérieures et vallées alluviales» (Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin) et « marais Atlantiques, Manche et mer du Nord» (Forum des Marais Atlantiques), de Chartres Métropole, du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement d'Eure-et-Loir, de la Direction Départementale des Territoires de la Corrèze, de la Société Nationale de Protection de la Nature et du Paysagiste-conseil de la Direction de l'Eau et de la Biodiversité.



**Ministère de la transition écologique et solidaire
Ministère de la cohésion des territoires**

Direction générale de l'Aménagement,
du Logement et de la Nature

Tour Séquoia
92055 La Défense cedex
Tél. : +33 (0)1 40 81 21 22

Mise en page : Guy-Roger Bandila/
Impression : MTES-MCS/SG/SPSSI/ATL2

Edition : juillet 2017